



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 25 avril 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 1.1.1, 5.1, 7.1, 3.1, 4.1, 4.2.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Pierre MARTIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON; M. Nicolas BODIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Claude PREIONI, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, Mme Françoise PRESSE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : M. FELT, D. HUOT, J.C. ROY (à partir du rapport 5.1)

Mandataires : J.P. MARTIN, P. CONTOZ, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 5.1)

Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de Grand Besançon Habitat

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP/CP Marnières »	Montant de l'AP : 8 899 000 € Montant du CP 2013 : 3 889 000 € Montant de l'opération : 285 000 € (acquisition + provision pour frais notariés) sur 2013

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule et suite au retrait de la société Ségécé, la CAGB a décidé d'engager une politique active d'acquisitions foncières sur ce secteur. Le présent rapport a donc pour objet de procéder à l'acquisition d'une maison appartenant à Grand Besançon Habitat et située sur le chemin de Port Arthur à Chalezeule.

L'opération d'aménagement de la zone à vocation économique des Marnières nécessite l'acquisition d'une propriété bâtie appartenant à l'office public de l'Habitat de Besançon (Grand Besançon Habitat) et cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance	Commune	Zonage au PLU
AP	109	Au Savurot	10 ares 97	Chalezeule	UZc

Cette transaction amiable interviendra sur la base convenue d'un prix de **265 000 €**, hors frais d'acte notarié, établi conformément à l'estimation de France Domaine.

MM. MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise l'acquisition par la CAGB de la propriété bâtie cadastrée « Section AP 109 Au Savurot » d'une contenance de 10ares97 sise sur la commune de Chalezeule auprès de Grand Besançon Habitat, pour un montant de 265 000 € (hors frais d'acte notarié),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié utile à cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Moyse
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0



Reçu le 07 MAI 2013

Vue aérienne de la Zone des Marnières

